



Auxerre, le 8 avril 2025

Monsieur le Président
Communauté de Communes de la Vanne
et du Pays d'Othe
1 place de la Liberté
89190 Villeneuve l'Archevêque

Objet : Notification du projet de modification simplifiée n°1 du PLUI

Nos réf :

Dossier suivi par Anne-Laure MOUGET ☎ 07 78 41 34 64 ✉ almouget@artisanat-bfc.fr

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre courrier en date du 4 avril 2025 concernant la notification du projet de modification simplifiée n°1 du PLUI de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe.

Suite à l'étude attentive de votre projet par mes services, j'émet un avis favorable.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Président**, mes respectueuses salutations.

**Le Vice-Président de la CMAR-BFC,
Président de la CND de l'Yonne**

✓ Certified by yousign

Jean-Pierre RICHARD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté • égalité • fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Adresse de correspondance : 65-69 rue Daubenton - BP 37481 - 21074 Dijon Cedex - Tél : 03 73 55 20 20

Siège : 65-69 rue Daubenton - 21000 Dijon - www.artisanat-bfc.fr - contact@artisanat-bfc.fr

Décret n°2019-1195 du 19 novembre 2019 / SIRET : 150 026 073 00028 - APE 9411 Z